

COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021

Compte rendu affiché le : 22/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur Eric AZEMAR, maire, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en mairie de Bagnères de Luchon, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le maire, le huit octobre deux mille vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire salue les élus.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Présents : M. Eric AZEMAR, maire, Mme Sabine CAZES, adjointe au maire.

Madame Françoise DE SABRAN PONTEVES, Mme Michèle CAU, M. Louis FERRE, conseillers municipaux.

Excusés :

Mme Catherine DERACHE ayant donné procuration à Mme Sabine CAZES.

M. Claude LACOMBE ayant donné procuration à M. Gilles TONIOLO.

M. Michel LERAY ayant donné procuration à M. Jean-Christophe GIMENEZ.

Mme Marilyne DE FARCY DEPONTFARCY ayant donné procuration à M. Gilbert TORRES.

Mme Audrey CONAN ayant donné procuration à Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES.

Absents : M. Gilles TONIOLO, Mme BOY Michèle, Mme Françoise BRUNET, M. Gilbert TORRES, M. Pierre FOURCADET, M. Olivier PERUSSEAU, M. Jean-Christophe GIMENEZ, M. Gérard SUBERCAZE, M. John PALACIN.

Monsieur le maire constate que le quorum n'est pas atteint, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur le maire indique aux élus qu'il regrette que le quorum ne soit pas atteint et qu'en conséquence le conseil municipal ne puisse pas avoir lieu.

Il indique qu'il est reporté au 29 octobre 2021 au même horaire et remercie les élus pour leur présence.

La séance est close à 18 h 32.